



Toxle Plako Garope en Garane

N°3 - Septembre 2016



Outil du fonds européen de développement régional (FEDER), le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) vise à faciliter l'intégration de la Guyane dans son environnement régional.

Adopté en fin d'année 2015, le PCIA s'adresse aux Etats du plateau des Guyanes que sont la Guyane, le Nord-Brésil (Para, Amapa, Amazonas), le Suriname et le Guyana. **18,9 millions d'euros** qui seront consacrés à ce programme composé d'un **volet transfrontalier** (Guyane, Suriname, Amapa) à hauteur de 14,1 millions d'euros et d'un **volet transnational** (Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas, Guyana) de 4,8 millions d'euros.

Ce programme est le fruit d'un travail concerté entre la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Etat, le CNES, les états frontaliers et la société civile (acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, culturels...) afin qu'il reflète les stratégies et les besoins des acteurs du territoire. Ces partenaires locaux participent au financement des projets en fonction des enjeux ce qui permet d'avoir une enveloppe totale estimée à 27 millions d'euros pour le PCIA.

La CTG en tant qu'autorité de gestion va ainsi organiser le premier Comité de suivi et de programmation du PCIA au cours du mois d'octobre 2016. Tous les partenaires et la commission européenne seront réunis pour discuter de la gouvernance et faire le point sur les dossiers qui seront soutenus dans le cadre de ce dernier. Ce comité devrait se tenir une fois par an pour définir les orientations de l'année. Les agents du Pôle Affaires Européennes prendront le relais pour suivre les avancées des projets retenus et recevoir les projets déposés au fil de l'eau.

STRATÉGIE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL AMAZONIE 2014-2020

Montant de la participation de l'Union Européenne Fonds FEDER

	Transfrontalier	Transnational
Renforcement de l'offre de transport	Axe 1 6 millions €	Axe 2 291 000 €
Protection et valorisa- tion des patrimoines naturel et culturel de la zone	Axe 3 3,25 millions€	Axe 4 1,725 millions €
Problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les populations les plus vulnérables	Axe 5 2,88 millions€	Axe 6 2,025 millions€
Améliorer la compétiti- vité des entreprises	Axe 7 828 000 €	Axe 8 400 000 €

STRUCTURES DE GESTION ET DE CONTRÔLE 🚃

du programme.

Les axes 9 et 10 sont consacrés à l'assistance technique

Autorité de gestion : Collectivité Territoriale de Guyane Autorité de certification, et de paiement : Direction Régionale des Finances Publiques

Autorité d'audit : Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des opérations (CICC)



LE PO-FEAMP DU NATIONAL AU RÉGIONAL

durable des entreprises :

productivité

et compétitivité!

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), anciennement la DPMA, elle nier semestre le 3 décembre 2015 reste sous l'autorité de gestion de l'État, via la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). La DPMA a désigné officiellement la CTG comme organisme intermédiaire du PO FEAMP le 10 Août 2016.

Une production locale

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) gère ainsi les mesures déléguées aux régions afin de prendre en compte les spé-

cificités du territoire. Ce sont donc 8,1 millions d'euros (hors Plan de Compensation des Surcoûts) qui sont consacrés au soutien des investissements productifs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Désormais, avec la signature de la convention avec l'État, la collectivité va pouvoir procéder à l'instruction des dossiers. L'ouverture officielle des mesures est conditionnée par la DPMA, elles seront lancées entre le dernier semestre 2016 et le premier semestre 2017 afin de sélectionner les premiers bénéficiaires.

Toutefois, pour qu'une demande d'aide soit

admissible au titre du FEAMP, la demande doit être introduite avant l'achèvement de l'opération.

Si vous avez un projet en cours, vous pouvez manifes-

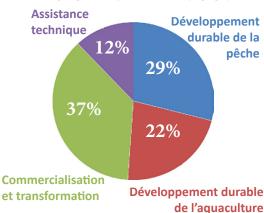
ter votre intérêt en déposant votre demande de financement (un simple courrier, précisant l'intitulé du projet et son coût prévisionnel) auprès du Pôle Affaires Européennes.

Dès l'ouverture de la mesure, il vous sera transmis le formulaire de demande d'aide et les modalités de constitution du dossier afin que vous puissiez déposer votre demande complète en vue de lancer l'instruction.

PRINCIPAUX ENJEUX DU FEAMP

- Structurer et développer les secteurs pêche et aquacole (favoriser la compétitivité des entreprises)
- Moderniser ces filières (promouvoir l'emploi)
- Développer la transformation et la commercialisation (assurer un débouché au producteur)
- Veiller au respect de l'environnement (développement durable)

Répartition de l'enveloppe budgétaire FEAMP régional

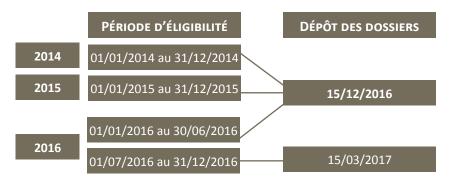


PLAN DE COMPENSATION DES SURCOÛTS •

Toutes les entreprises des filières pêche et aquacole ayant une activité de production, de transformation et/ou de commercialisation peuvent bénéficier d'une compensation par tonne en poids vifs de produits commercialisés. Cette demande d'aide doit être déposée pour chaque semestre à une date fixe (hormis pour les années 2014 et 2015).

Exemple : pour les pêcheurs côtiers pour chaque tonne pêchée et vendue, ils peuvent bénéficier d'une aide de 549,15 €/tonne de poids vifs

Pour obtenir les formulaires de demande d'aide de la mesure 70, veuillez prendre l'attache de Mélanie Fontaine au 0594 275966 ou par mail : melanie.fontaine@ctguyane.fr ou directement auprès du Pôles Affaires Européennes



Bilan d'1 année de programmation 2015-2016

Après une année de mise en place des règles et procédures, des supports techniques, des modes d'analyses, de conception de fiches types en fonction des fonds, des mesures... pour la programmation 2014-2020, les premiers dossiers programmés ont été validés en juillet 2015. Ce sont 62 millions d'euros qui accompagnent la réalisation de projets de développement en Guyane tous fonds confondus (FEDER, FEADER, FEAMP, FSE).

Le train est maintenant en marche, 8 AMI ont été lancés en matière de tourisme, d'économie, de recherche... et d'autres sont à venir. Ce sont 345 dossiers déposés via ce dispositif qui permet de répondre à un besoin spécifique du territoire. Bien qu'une grande partie des dossiers provienne de l'île de Cayenne, des porteurs de projets de tout le territoire guyanais sont soutenus.

L'animation et la communication se développent progressivement. Depuis le début de l'année, treize sessions d'informations territorialisées se sont tenues. Un comité de suivi a été organisé en avril et deux autres doivent voir le jour en octobre et novembre prochain. De nouvelles brochures ont été réalisées sur les AMI, les obligations de publicité, les indicateurs, le guide du PCIA et la présentation du PCIA, et bientôt un nouveau site internet Europe-Guyane.

Près de 58 millions euros de FEDER programmés en septembre 2016 soit X dossiers. Au bout d'un an de programmation tous axes confondus, cette dernière atteint 14,37% de la maquette PO FEDER-FSE. Ces projets émanent tion, PME), 4 (Infrastructures de base et équipements collectifs) et 7 (Formation).

Coté **FEDER FSE**

Coté

33 dossiers programmés pour un montant global de plus de 2 millions d'euros. Des dossiers relevant principalement de la mesure 16 (Infor-FEADER mation et diffusion de connaissances). Le PDRG faire décoller les subventions dans ce fonds.

62 MILLIONS €

DES CONVENTIONNEMENTS · · · · · ·

CONVENTION ITI

L'investissement Territorial Intégré (ITI) sert à la mise en œuvre de stratégies territoriales définies au niveau local. Vu les enjeux majeurs de l'Ouest guyanais, la Collectivité Territoriale de Guyane a choisi de permettre à Saint-Laurent-du-Maroni de développer sa stratégie de développement au travers d'un ITI de 30 millions d'euros



organisé selon quatre volets opérationnels autour du numérique au service des entreprises et de l'emploi ; de l'éducation de la formation professionnelle et de l'insertion ; des quartiers ; à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

2 CONVENTIONNEMENTS GAL

Le comité de sélection LEA-DER a validé les stratégies des Groupes d'Action Locale (GAL) du Nord-ouest 1 500 et des Savanes. 000€ de FEADER ont été attribués pour la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Local du



GAL du Nord-Ouest et celle du GAL des Savanes auxquelles s'ajoutent les enveloppes CNES et CTG. Le GAL des Savanes donne la priorité au tourisme via le développement de l'offre d'hébergement et des produits touristiques. Il s'agit aussi de définir l'identité partagée des « Savanes » afin de déterminer un positionnement touristique. Le GAL Nord-ouest s'axe quant à lui sur la structuration et le développement de l'offre touristique. Il mise également sur la valorisation du patrimoine culturel et naturel par le biais d'outils de communication et d'éducation à l'environnement.

LE TOP 3

LES PLUS GROS PROJETS **DÉPOSÉS** (Coût total) **VOLTALIA** Biomasse à Cacao 34 millions €

•ABIODIS Biomasse à Saint-•Georges 20,5 millions €

GOVINDIN Stockage des déchets à Cayenne •12,9 millions €

LES PLUS GROS FINANCEMENTS UE **OBTENUS**

•EPAG Écoquartier Rémire •6,83 millions €

•COMMUNE MARIPASOULA •Groupe scolaire •Abdallah

3,68 millions € COMMUNE MACOURIA École primaire Soula •3,1 millions €

LES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) LES PLUS

PLÉBISCITÉS AIDES AUX ENTREPRISES 160 dossiers déposés

.MICROENTREPRISES 79 dossiers déposés

STRUCTURATION DES FILIÈRES •58 dossiers déposés

FOCUS AMI: DOSSIERS RETENUS			
_	ment touristique	12	

Aides aux entreprises

14

24

Biodiversité en Guyane

Recherche en Guyane

14 18

Structuration filière Microentreprises

en cours

Seuls 4 dossiers complets ont été réceptionné à ce jour. Les porteurs de projet doivent déposer au plus vite le dossier de demande de subvention pour ne pas perdre le bénéfice de la réservation de crédit européen.

LANCEMENT VERS Novembre 2016

La Collectivité Territoriale de Guyane, autorité de gestion des fonds européens, publie 4 Appels A Projet (AAP) « Formation professionnelle spécifique agricole » dans le cadre de la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information » programme de développement rural de la Guyane (PDRG / FEADER 2014-2020).

- Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et agro-environnementale 340 000 €
- Information et diffusion de connaissance à destination des actifs des petites exploitations agricoles 800 000 €
- Information et diffusion de connaissance et de pratiques agricoles, agro-alimentaires et agro-environnemen tale **1 600 000 €**
- Information et diffusion de connaissance et de pratiques forestières 130 000 €

Date limite de dépôt des demandes : 30 septembre 2016 à 12h (heure de Guyane)

> ZOOM SUR LES APPELS à Manifestation D'INTÉRÊT (AMI)

AMI RECHERCHES BIS

Le potentiel de valorisation des résultats de la recherche et de transfert de connaissances vers les entreprises demeure insuffisamment exploité.

Cet AMI d'une enveloppe FEDER de 2 millions d'euros limite les thématiques de recherche en favorisant la valorisation des bioressources, ainsi que la lutte contre les vulnérabilités et les risques territoriaux. Il prend donc en compte la recherche en agriculture orientée vers le soutien au développement de filières à forte valeur ajoutée et potentiel et en agro-transformation, la valorisation des ressources marines et primaires ainsi que les bioressources endogènes, mais également la recherche visant à appuyer les politiques publiques en faveur des populations vulnérables et celle du domaine des risques naturels.

LANCEMENT VERS NOVEMBRE 2016 JE SUIS EN LIBÉRALE

AMI **Professions** LIBÉRALES

Conformément aux orientations définies dans le PO FEDER-FSE 2014-2020, un renforcement de la promotion de l'accueil des professions libérales dans les zones isolées est souhaité. Dans ce but, une enveloppe FEDER de 1,5 million d'euros est prévue. Certaines zones souffrent de déficit constant de personnel qualifié (la filière médicale notamment). De plus, le développement atypique de la Guyane met en lumière une grande diversité de micro-besoins spécialisés par zone géographique en fonction de la concrétisation des projets d'aménagement et de développement. Par ailleurs, l'éloignement et l'éparpillement de l'habitat entraînent des surcoûts d'investissements et de fonctionnement pour raccorder les habitants, les administrations et les entreprises dans les zones isolées.

L'appel à projet « Approches collectives en faveur de l'animation agro-environnementale » entre dans le cadre de la mesure 16 « Coopération » du programme de développement rural de la Guyane (PDRG / exhaustive à :

- vu de limiter l'incidence des activités agricoles sur leur milieu
- Mettre en place des actions d'animation la mise en œuvre de leur MAEC
- une démarche agro-environnementale en proposant une démarche pour adapter localement la certification environnementale et des actions de promotion pour améliorer la commercialisation des produits et sensibiliser les consommateurs finaux.

Date limite de dépôt des demandes 8 30 septembre 2016 à 12h (heure de Guyane)

Un chiffre, une info



C'est le montant alloué dans le programme opération-Millions Infrastructures de base et nel FEDER-FSE, à l'axe 4:

d'équipements collectifs, soit 17,4% de l'enveloppe. Dans cet axe, sont pris en compte les financements des infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, de déchets, de logements (uniquement les réseaux primaires type FRAFU et ANRU). Il comprend également la conservation et la valorisation de la biodiversité.

Publication : Collectivité territoriale de Guyane Pôle Affaires Européennes (PAE)

Conception - RÉDACTION : G. Larance

CRÉDITS PHOTOS: PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine 2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne georgia.larance@ctguyane.fr